

Collaboration avec le secteur communautaire

Partenariat PCH – Communautés

Éric Jenkins

Programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

9 décembre 2009

Expérience acquise et pistes de réflexion

- 1- Ententes de collaboration avec le secteur communautaire:
 - Codification du partenariat entre Patrimoine canadien et les porte-paroles communautaires
 - L'importance des Plans de développement des communautés pour orienter les actions du Ministère
 - La prise en compte de l'expertise communautaire dans les décisions de financement

- 2- L'état de la gouvernance avec les communautés:
 - Le néo-corporatisme dans tous ses états
 - La gouvernance partagée

Expérience acquise et pistes de réflexion

- 3- L'engagement "volontaire" des majorités : quelle place leur donner pour l'atteinte des objectifs de développement de la communauté ?

1- Ententes de collaboration avec le secteur communautaire

Genèse des textes d'entente

- Première génération en 1994 – contexte de rationalisation des programmes gouvernementaux.
- Deuxième génération en 1999 – changements mineurs.
- Troisième génération en 2005 – changements majeurs:
 - Structure de gouvernance à revoir (comité conjoint);
 - Mécanismes de concertation doivent favoriser la réflexion stratégique et l'identification de priorités de développement;
 - Importance des initiatives interministérielles et intergouvernementales;
 - Entente cadre avec le secteur bénévole (valeurs, principes, etc.).
- ◆ Quatrième génération – mise à jour souhaitée:
 - Simplification du texte d'engagement;
 - Renforcer le dialogue sur les priorités d'actions (interministériel, etc.);
 - Accent mis sur les suivis.

1- Ententes de collaboration avec le secteur communautaire - 2009

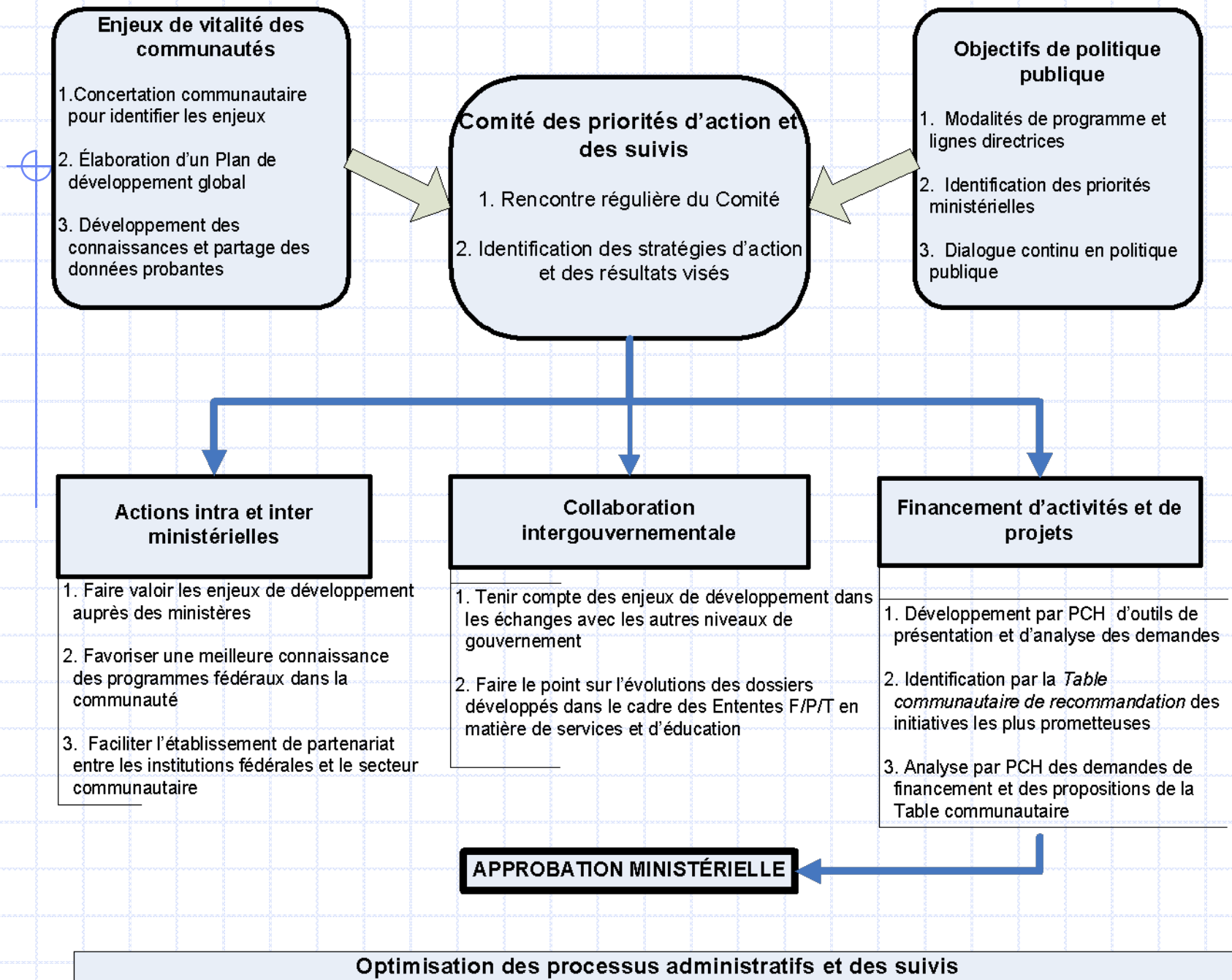
Préambule

- Responsabilité du gouvernement fédéral
- Importance du secteur communautaire
- Capacité et désir de prise en charge de la communauté

Objectifs visés

- Déterminer les enjeux de développement de la communauté
- Établir les priorités d'action et les résultats visés
- Cibler des interventions interministérielles et intergouvernementales
- Bénéficier des connaissances communautaires dans l'orientation des décisions de financement et l'élaboration des politiques publiques et des programmes;
- Optimiser les processus administratifs et évaluer l'état de la collaboration entre les signataires.

Entente de collaboration 2009



2- L'état de la gouvernance avec les communautés

Quelques préoccupations déjà énoncées

- Financement de l'État et autonomie des organismes
- Imposition d'exigences administratives contre l'allocation d'un financement
- Exigences et rationalité bureaucratiques
- Mobilisation pour l'application des ententes et transformation de l'organisation des communautés
- Responsabilités administratives: lourdeur et mandat

- Conflits d'intérêt et capital social
- Critères « informels » pour la sélection des initiatives
- Coopération avec un nombre limité d'acteurs sociaux:
 - Intérêt général de la population

- Représentation sectorielle et projet de société intégré
- Gestion des ententes et représentation politique
- Préservation d'un espace public indépendant
- Intervention de l'État qui tend à reproduire la fragmentation des communautés francophones et à freiner les efforts de coordination globale et unifiée.

3- L'engagement "volontaire" des majorités

Coffre à outil judiciaire maintenant bien garni, mais il faut s'assurer que les Canadiens appuient ce qu'il vise

Un potentiel inexploité:

- perte de territoire en milieu francophone; urbanisation et migration vers des centres "moins bilingues", d'où l'importance du discours avec les majorités;
- comment interpeller les majorités?
- la vitalité des communautés minoritaires passera en large partie par la sympathie des majorités, elles qui contrôlent parlements, ministères, tribunaux. Il faut les convaincre du bien fondé de la cause.

Les communautés en situation minoritaire doivent-elles définir leurs projets et leur rapport à leur majorité, et aussi par rapport à la majorité que représente le Québec au sein du Canada français?